

Compte rendu du groupe de travail « direction et fonctionnement de l'école »

Mardi 20 novembre 2012



Suite à nos interventions réitérées en CAPD, le groupe de travail direction et fonctionnement de l'école s'est réuni pour la première fois cette année. Trois autres séances de travail sont prévues dont la prochaine, programmée mardi 18 décembre.

En liminaire, la délégation du SNUipp-FSU a dit sa satisfaction d'avoir obtenu gain de cause sur le calendrier de réunions proposé. Elle a rappelé que l'objectif premier de ce groupe de travail est d'améliorer les conditions d'exercice des directeurs/trices des Alpes-Maritimes, à la mesure de ce qui peut être fait à l'échelle du département (sachant que l'essentiel de la problématique de la direction d'école doit se résoudre au niveau national : décharges étendues, aide administrative pérenne et qualifiée pour tous, clarification des missions, revalorisation salariale). De ce point de vue, le GT doit engager l'administration et ses travaux doivent faire l'objet d'écrits officiels qui concrétisent l'avancée des travaux et discussions.

Dans un contexte où la perspective de négociations à venir (janvier 2013 d'après le MEN) entre les représentants du personnel et le ministère conforte le SNUipp-FSU dans les actions entreprises pour mobiliser la profession sur la question de la direction d'école où le statu quo n'est plus possible, le SNUipp-FSU 06 a tenu à rappeler les quatre chantiers prioritaires que le GT doit engager :

Décharges de direction et aide administrative : revenir à une constitution des postes de décharge de direction qui permettent un fonctionnement stabilisé (voir pétition en ligne, initiée par l'AG des directeurs/trices d'octobre 2012) et redéployer de manière équitable l'aide administrative en fonction de critères objectifs

Clarification des missions et responsabilités : production d'un document de synthèse précisant en particulier les responsabilités de la direction d'école sur les temps scolaires déconcentrés (aide personnalisée, ELCO, SRAN, etc.) – pétition en ligne pour renforcer l'action des représentants SNUipp-FSU, disponible ici.

Allègement de la charge administrative : l'accumulation d'applications numériques peu efficaces et chronophages (BE1D, tableau de bord, Affelnet en 2013 ?) renforce la surcharge, isole la direction d'école par rapport aux adjoints, l'empêche d'assurer ses missions pédagogiques et relationnelles sans proposer d'aide adaptée aux besoins réels. Le GT doit travailler à réduire et simplifier le recours à ces applications pour proposer une sortie à cette situation de « travail empêché ». A ce propos, le SNUipp-FSU recueille en ligne l'analyse des collègues : cliquez ici.

Formation des directeurs/trices : la diversification et la complexité des tâches à mener impliquent une formation continue des directeurs/trices. Celle-ci doit se faire en priorité sous forme de stages de formation continue (avec remplacement des partants en formation). A défaut, les engagements du PAF 2012/2013 (9 h de formation prises sur le volume horaire des animations pédagogiques) doivent être tenus dès cette année. Or, les disparités sont très grandes selon les circonscriptions. Le DASEN doit veiller à ce que les engagements pris départementalement soient suivis des faits.

L'administration représentée par Madame Necas-Michelini, secrétaire générale de la DASEN, et Messieurs Coppin et Cagnoli, IEN a présenté l'ordre du jour suivant :

- Site d'aide à la direction d'école
- Formation initiale et continue
- Evaluation des directeurs

Site d'aide à la direction d'école

L'objectif est de proposer informations et aide à la direction d'école, sans contenu prescriptif. Une nouvelle ergonomie et organisation est proposée, en particulier en distinguant les trois axes : pédagogique, administratif et relationnel. Autre nouveauté parmi d'autres, un outil d'aide est proposé sous forme de calendrier où sont rappelées les tâches à réaliser selon la période. Le site est enrichi d'une « veille juridique » le service juridique du rectorat compile l'état actuel de la jurisprudence.

Lors de l'AG d'octobre, aucun collègue présent n'a fait référence à ce site. Il n'est donc pas certain qu'il soit apprécié comme une priorité par les directeurs/trices. Le SNUipp-FSU organisera la consultation des collègues pour recueillir leur utilisation et leur avis sur cet outil en ligne. Pour nous, il importe d'abord que ce site reste un outil d'aide et ne serve pas de référence pour évaluer le travail des collègues, en particulier lors des visites d'inspection. La veille juridique pourrait s'avérer une fausse bonne idée. En effet, la jurisprudence rend parfois des avis très contradictoires. Sans valeur réglementaire, elle ne peut tenir lieu de cadre légal auquel doivent se reporter les directeurs/trices seulement redevables des textes officiels ministériels ou émanant du DASEN. La veille juridique pourrait donc ne pas participer à une nécessaire clarification mais au contraire ajouter un étage au millefeuille juridico-administratif et créer de la confusion. Le SNUipp-FSU exercera toute la vigilance nécessaire sur le contenu proposé.

Formation initiale et continue

La session 2013/2014 de la formation initiale des directeurs/trices devrait s'organiser avec une session d'une ou deux semaines dès juin 2013. Le contenu de la formation est présenté en détails par demi-journées.

Le SNUipp-FSU se félicite d'une formation avant la prise de poste, ce qu'il n'a eu de cesse de réclamer tout comme l'extension à 5 semaines de la formation initiale (cadrage national). Concernant le contenu, nous avons pointé la part trop importante prise par les questions de sécurité et de responsabilité au détriment du rôle pédagogique et des questions très concrètes d'organisation du travail, de relations aux familles et aux partenaires de l'école, etc. Nous avons interpellé l'administration sur l'intitulé d'une intervention de l'IEN de Nice 6 « introduction à la culture sécuritaire » particulièrement mal venu. De manière générale, l'insistance sur ces questions pourrait ne pas être propice à instaurer un climat serein de prise de poste mais au contraire générer un stress professionnel accru. N'oublions pas que ces questions ne concernent pas uniquement le/la directeur/trice seul-e et que certaines responsabilités sont parfois à partager avec les adjoints, tandis que d'autres relèvent de l'IEN. Là encore, la clarification s'impose sans qu'il soit nécessaire de verser dans tout le sécuritaire.

Concernant la formation continue, l'action initiée suite à la note du DASEN de juin 2010 (constitution de groupes de formation inter-circonscriptions) n'a pas été poursuivie dans les faits. Le SNUipp-FSU a toujours dénoncé l'iniquité d'accès à ces groupes de travail selon les circonscriptions : tandis que certains IEN (très peu au demeurant) jouaient le jeu de l'appel à candidatures transparent, d'autres procédaient par cooptation tandis que les derniers (les plus nombreux) ne donnaient aucune suite. Ce chantier devrait être relancé.

Le SNUipp-FSU a exprimé ses exigences quant au contenu des formations proposées. « Former » les directeurs/trices à la mise en œuvre d'une application comme Affelnet (gestion chronophage des passages CM2/6^e) ne relève absolument pas du cadre de l'animation pédagogique. Les thématiques initialement envisagées (enseignement des langues vivantes par exemple) ne correspondent pas forcément aux préoccupations des collègues, davantage ancrés dans les gestes quotidiens (animation de l'équipe, gestion des conflits, organisation administrative et archivage, etc.). De même, nous avons insisté sur la nécessité de garantir le choix dans l'accès aux formations, sans recours à la prescription. Enfin, nous serons particulièrement vigilants à l'équité départementale et la mise en œuvre d'un dispositif départemental accessible dans toutes les circonscriptions.

Evaluation des directeurs

Ce dernier point a fait l'objet d'une communication très limitée, indiquant simplement un travail en cours mené par les IEN.

Le SNUipp-FSU a indiqué sa perplexité face à un tel projet. Il s'est dit tout à fait opposé à un projet d'inspection catégorielle. Si l'évaluation des directeurs devait se calquer sur le cadre de l'évaluation des écoles, il est impératif que l'action des IEN se situe à nouveau sur le terrain de l'accompagnement et de l'évaluation formative plutôt que sur celui de l'injonction et de la prescription qui a été trop souvent le langage de l'Education Nationale ces dernières années. Le projet sera présenté plus en détails lors de la séance du 18/12. Le SNUipp-FSU 06 vous rendra compte.

Vos élus SNUipp-FSU 06,

Annabel BECCATINI-GESREL, Franck BROCK & Lionel EDOUARD